

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 20 juillet 2018

Le vingt juillet deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de MM. Thierry DUBERTRAND et Denis PERSONNIC.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine REY

ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- ECOLE
 - Effectifs scolaires 2018/2019
 - Réorganisation des plannings scolaires
 - Débat sur l'ouverture de la garderie scolaire le mercredi matin
 - Organisation de l'accueil scolaire et périscolaire d'un enfant autiste
- URBANISME
 - Point sur l'état d'avancement du PLUi
 - Permis d'aménager lotissement de 14 lots « Balen »
 - Projet de hangar agricole pour création d'une écurie active
 - Permis de construire pour l'aménagement de deux locaux commerciaux « Ancienne Poste » et dossiers de subvention
 - Etat d'avancement du chantier « Ecole »
- BON COIN
 - Bilan de rencontre avec les associations pour l'organisation de la période des fêtes
 - Organisation de la cantine scolaire du 3 septembre au 31 décembre 2018.
 - Etat d'avancement de la reprise d'activité du bar-restaurant avec cantine scolaire
 - Location temporaire de l'appartement du « Bon Coin »
- ECLAIRAGE PUBLIC RURAL : devis du SYDEC pour le remplacement des lanternes du carrefour « Bellehourcq » sur 2019
- INFORMATIONS DIVERSES
 - Bilan après inondation et épisode pluies torrentielles/vent/grêle/ruissellements
 - Bilan du marché des producteurs de pays
 - Bilan de la soirée de finale de foot sur écran géant

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin de faire face aux besoins ponctuels de trésorerie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente, à hauteur de 100 000 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents qui chargent Monsieur le Maire de la poursuite de cette opération.

ECOLE

Effectifs scolaires : 128 enfants fréquenteront l'école publique lors de la prochaine rentrée scolaire, ce qui ne permet pas d'espérer l'ouverture d'une 6^{ème} classe.

Accueil périscolaire : Les communes partenaires du centre de loisirs intercommunal ayant maintenu la classe le mercredi matin, la municipalité s'interroge sur la possibilité de proposer une ouverture de garderie de 7 h 30 à 12 h 30. Il ressort du sondage réalisé auprès des parents d'élèves qu'une quinzaine de personnes ont répondu favorablement, seuil qui permettrait de couvrir les frais d'une salariée. Le conseil municipal approuve l'ouverture de la garderie du mercredi matin au prix de 1,25 € de l'heure, sous conditions d'engagement des personnes intéressées. Un bilan d'objectif sera réalisé fin décembre qui permettra de pérenniser ou pas ce service sur l'année scolaire.

Réorganisation des plannings scolaires : Les départs en retraite de Evelyne ANTHONIOZ en fin d'année scolaire et de Anne Marie MONTFROND au 31 août 2018 nécessitent un réaménagement des plannings des employées. Ainsi, les heures de ménage des bâtiments scolaires qu'elles effectuaient, seront redistribuées à parts égales entre Mofida AOUISSI et Janine ROJAS. Elles assureront également à tour de rôle l'accueil de garderie des mercredis matins, Aurélie quant à elle, prenant en charge les enfants à partir de 11 h 30 pour les emmener vers le centre de loisirs de Saint Jean de Marsacq.

Pour un bon fonctionnement du service de restauration scolaire, il est nécessaire d'avoir 3 personnes sur le temps de repas des primaires, soit de 12 h à 13 h 30. Estelle CLAVERIE, agent communal assurant déjà des remplacements a été sollicitée sur ce créneau. Plusieurs contacts infructueux ont été pris pour le recrutement d'une 3^{ème} personne qui pourrait également assurer les remplacements de l'agence postale soit environ 400 h par an.

En parallèle, des devis d'entreprise de nettoyage sont à l'étude pour l'entretien des bâtiments publics.

Scolarisation d'un enfant autiste : Monsieur le Maire relate les différents courriers et entretiens échangés entre les élus et les parents d'un enfant autiste qui ont fait part de leur souhait d'une prise en charge totale par la municipalité des 15 h hebdomadaires d'accueil périscolaire attribuées par la MLP. La municipalité confirme sa position d'assurer la prise en charge d'une heure par jour.

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Stéphane SIMON présente sommairement les différentes zones définies et les particularités de chacune d'entre elles. Une prochaine réunion fixée au mercredi 25 juillet permettra d'en voir le détail.

Projet de lotissement « BALEN » : Le projet de lotissement « Balen » a été retravaillé par le cabinet ARGEO en raison d'un premier avis défavorable des services communautaires de voirie et d'urbanisme qui imposaient la création d'une voie principale à l'arrière des lots en façade, ainsi qu'une modification des entrées de certains lots. Ces modifications approuvées par le Conseil Municipal seront soumises à l'avis des services instructeurs.

Projet d'écurie active : Un administré en reconversion professionnelle a pour projet de construire un hangar pour réalisation d'une écurie active. Un dossier de certificat d'urbanisme devra être déposé afin de dresser les différentes possibilités et contraintes liées à ce projet.

Aménagement de « l'Ancienne Poste » : Le permis de construire pour le réaménagement du bâtiment en un salon de coiffure et une boulangerie a été délivré le 16 juillet. Le dossier de subvention DETR a été déposé auprès des services de l'Etat. Un 2^{ème} dossier sera également adressé au Conseil Départemental au titre du FDAL.

Etat d'avancement du chantier Ecole : Le chantier est en cours d'achèvement. L'escalier hélicoïdal galvanisé a été posé les 16 et 17 juillet. Le goudronnage de la cour sera réalisé à partir du 23 juillet.

Cantine BON COIN

La restauration scolaire proposée à Franck Lamour, autoentrepreneur de Port de Lanne, a été acceptée pour 2 jours par semaine. Il est décidé de le rencontrer à nouveau pour assurer les 2 autres jours et dans la négative de le proposer à Oumar CIEUTAT.

L'appartement du Bon Coin vacant est loué à Jennifer Bailly-Dufourg pour un loyer de 400 € mensuels, charges comprises.

Temps des fêtes : A l'issue de la rencontre organisée avec les associations, il apparaît qu'aucune d'entre elles ne souhaite porter l'organisation de l'ouverture du Bon Coin pendant le temps des fêtes. Il n'y aura donc pas de transfert de Licence IV. Les festivités se dérouleront cette année sur 4 jours, du 24 au 27 août et débuteront par le comice agricole sur le pré de Pascouaou, suivi de nombreuses animations ball-trap, bubble-foot, spectacle de danse, course de vaches et nombreux repas.

ECLAIRAGE PUBLIC RURAL

Un devis établi par le SYDEC pour le remplacement des candélabres du carrefour de Bellehourcq est proposé pour un montant HT de 5510 € avec une participation restant à la charge de la commune de 2755 €. Le Conseil Municipal approuve ce devis et donne son accord pour engager cette dépense sur les fonds libres du budget 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

Bilan d'après-inondation : Les inondations subies du 13 au 16 juin 2018 ont permis de tester le bon fonctionnement des systèmes d'alerte qui se sont avérés efficaces. Petit bémol : il s'avère indispensable de désigner lors de l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde des personnes qui auront du temps libre et ne seront pas personnellement touchées par la crue.

Bilan du Marché des Producteurs de Pays : le MPP a rassemblé 350 personnes qui ont permis de recueillir 1100 € de recettes. Les finales de foot ont généré 910 € ; le bénéfice estimé est de 800 €.

Atelier Théâtre : A ce jour, on ne compte que 2 inscriptions.

Entreprise « Euro 4x4 » : Monsieur le Sous-Préfet a fait part de son intérêt pour le projet d'extension de l'entreprise pour stockage, par l'acquisition d'une parcelle appartenant à Monsieur Dupreuilh Jean Claude. Cette réalisation devra faire l'objet, au préalable, d'une déclaration de projet ou d'une prise en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUintercommunal qui devra être opérationnel au 31 décembre 2019.

Site Internet : Gaëtan Sarrazin du service informatique de MACS finalise le site et s'est inspiré de ceux de Angresse et Saubrigues. Il manque uniquement les photos du village qui seront prises rapidement.

Elagage d'arbres : Quelques arbres de la propriété Jones-Lassartesse constituant un danger pour les riverains, un courrier leur a été adressé afin de remédier à cette situation.

Projet boulangerie : Le jeune boulanger intéressé par le projet d'atelier dans l'ancienne poste était présent au Marché des Producteurs de Pays. Il a fait part de sa décision de ne pas s'associer avec la boulangère de Cauneille. Aucun engagement n'ayant été pris avec Madame Barbier, le choix reste à faire selon les sensibilités de chacun.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.